

Bulletin officiel du 26 mars 2021

MUNICIPALITE DE SAVIESE *Signalisation routière*

La Municipalité de Savièse porte à la connaissance du public les décisions suivantes, sujettes à recours dans les 30 jours dès la présente publication, auprès du Conseil communal :

La pose du panneau 2.50 « interdiction de parquer », bâché hors de la période hivernale, pour les routes suivantes :

- **Route de Pragier-Dessus**
coordonnées : 2'593'542 – 1'124'754
- **Route de Prarainson**
coordonnées : 2'594'005 – 1'124'266

Le dossier peut être consulté auprès de notre service de la sécurité publique, dans les 30 jours, dès le 26 mars 2021.

Savièse, le 26 mars 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE